



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question au Gouvernement n° 2893

Texte de la question

DYSFONCTIONNEMENTS DE LA SNCF

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Prél, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Jean-Luc Prél. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé des transports et concerne la SNCF. Le groupe Nouveau Centre a décidé à l'unanimité de la poser, car nous sommes tous confrontés dans nos circonscriptions à des problèmes quasi quotidiens. (*Applaudissements et exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

La Société nationale était bien aimée des Français. Citée en exemple, elle était la fierté des cheminots qui pouvaient dire que nos trains arrivaient à l'heure. Aujourd'hui, hélas ! il n'en est plus de même.

M. Maxime Gremetz. Vous l'avez démantelée !

M. Jean-Luc Prél. Sans revenir sur les problèmes rencontrés à Noël et les retards caricaturaux et ubuesques, force est de constater que retards et incidents se multiplient sur les TGV et les TER, pénalisant les usagers, les clients, et surtout les abonnés qui utilisent chaque jour le train pour se rendre à leur travail.

Les raisons techniques sont liées à une saturation. Pourquoi n'ont-elles pas été anticipées ?

Le plus incompréhensible et inacceptable est le manque d'informations tant en cas d'incident que sur les horaires, les travaux prévus ou les retards envisagés. Pourquoi est-il impossible de connaître les changements d'horaires et de disposer de fiches plusieurs semaines à l'avance ? La semaine dernière, il était impossible de retenir un billet de TGV La Roche-sur-Yon-Paris pour février, le trajet ne figurant plus dans les programmes informatiques. Pourquoi ? Il existerait des problèmes de réservation de fuseaux avec RFF.

Monsieur le secrétaire d'État, comment rendre aux cheminots la fierté et la confiance en leur entreprise, améliorer l'information des usagers sur les horaires en cas d'incident, anticiper les problèmes et adapter le réseau et le matériel au trafic ?

M. Richard Mallié. En supprimant la CGT !

M. Jean-Luc Prél. Enfin, je vous remercie de bien vouloir demander au président de la SNCF d'être à l'écoute des parlementaires et de répondre à leurs questions légitimes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC.*)

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani, secrétaire d'État chargé des transports.

M. Maxime Gremetz. Allô ! Allô !

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État chargé des transports*. Monsieur le député, l'actualité récente nous a donné des exemples de situations inacceptables dans un pays moderne réputé pour ses infrastructures et ses services de transport.

Avec Nathalie Kosciusko-Morizet, nous avons demandé à la SNCF de recevoir sans délai les usagers concernés pour leur apporter des réponses précises et rapides. Moi-même, je recevais, à treize heures, le responsable du collectif Paris-Tours. L'ensemble des associations d'usagers ont été reçues vendredi par la SNCF. Un geste commercial a fait suite à cette rencontre, avec le gel des abonnements pour les abonnés quotidiens ayant un forfait TGV.

J'ai également demandé à la SNCF de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux causes de ces dysfonctionnements - conjointement avec RFF pour ce qui est de l'organisation de travaux sur les infrastructures -, et de veiller à la disponibilité des matériels et des personnels, ainsi qu'à l'information des passagers qui s'est révélée bien trop souvent déficiente. Sur ce point, je suis d'accord avec vous à 100 %.

À notre demande, la SNCF a proposé un plan de renforcement de l'action sur douze lignes. Nathalie Kosciusko-Morizet et moi-même avons demandé à nos services de suivre la mise en oeuvre, sur ces douze lignes en particulier, des mesures décidées par l'entreprise. Nous avons quelques mois pour redresser la situation. Parce que le service public doit être de qualité, nous devons aux usagers, aux abonnés de la SNCF un service régulier.

M. Maxime Gremetz. Vous l'avez démantelé, le service public !

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État*. Soyez assuré, monsieur Prél, que nous serons attentifs à la restauration rapide de ce service. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC et sur quelques bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prél](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2893

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 janvier 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 janvier 2011